

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A					CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée).	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 33 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 ^h 1 ^m soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 ^m soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 5 Janvier.

NOUVELLES POLITIQUES

La crise ministérielle. — La situation ministérielle n'a pas changé. On persiste à croire que M. de Freycinet ne veut former un cabinet qu'après avoir reçu des principaux députés des diverses nuances républicaines des engagements formels, permettant à son œuvre d'être de durée.

La Paix croit que, parmi les combinaisons dont on parle, celle qui paraît avoir les meilleures chances, serait la suivante :

M. de Freycinet prendrait la présidence du conseil et les affaires étrangères; M. Goblet conserverait l'instruction, ou plutôt passerait à la justice, M. Constans recevrait le portefeuille de l'intérieur; le contre-amiral Aube, celui de la marine; le général Campenon, MM. Sadi-Carnot et Demôle conserveraient les portefeuilles de la guerre, des finances et des travaux publics.

La retraite de M. Sarrien, ministre des postes et des télégraphes est considérée comme certaine.

Paris, 3 janvier.

On assure que M. de Freycinet inclinerait à ne pas se charger de la mission de former un cabinet.

La disposition serait motivée par la conviction qu'il aurait acquise, à la suite de ses entretiens avec divers hommes politiques, de la presque impossibilité de concilier certaines fractions dont le concours est indispensable pour former une majorité stable.

Toutefois, rien n'est encore définitivement arrêté.

Paris, 4 janvier.

Après une nouvelle entrevue avec M. Grévy, M. de Freycinet a accepté la mission de former un cabinet.

Paris, 4 janvier, soir.

M. de Freycinet a vu, cette après-midi plusieurs personnages politiques. Actuellement il n'a plus à trouver que les titulaires des portefeuilles de l'intérieur et des finances.

On assure même que M. Demôle, qui gère actuellement le ministère des travaux publics, va être nommé ministre de l'intérieur.

La guerre en Orient. — On mande de Constantinople, le 2 janvier, que le prince Alexandre

a demandé à la Porte de presser la Serbie d'envoyer des négociateurs à Sofia pour mettre fin, le plus tôt possible, à la situation coûteuse actuelle. Il a ajouté qu'il adjoindrait un officier à Madjid-Pacha pour les négociations.

La Porte a répondu, qu'elle agissait, à Belgrade, conformément aux désirs du prince et qu'elle admettait l'adjonction d'un officier à Madjid-Pacha, mais avec une seule voix pour eux deux.

Des avis d'Andrinople mentionnent de nouveau des signes de mécontentement dans l'armée par suite de son inactivité prolongée. Une vingtaine d'officiers ayant insinué qu'il vaudrait mieux renvoyer les hommes cultiver leurs champs que de rester l'arme au bras, surtout en présence de la pénurie du trésor, auraient été envoyés à Constantinople les menottes aux mains. Le même esprit régnerait en Epire.

On assure que la Porte est résolue à agir énergiquement en cas d'agression de la Grèce, sans tenir compte des puissances.

Contrairement au désir certain de la Porte, les puissances ne paraissent pas disposées à réunir une conférence actuellement, ce que confirme le prochain départ du marquis de Noailles qui prendra un congé la semaine prochaine.

Le comte Corti, nommé à Londres, fait également ses préparatifs de départ.

Au Soudan. — D'après une dépêche officielle d'Abri, en date du 2 janvier, le général Buller, actuellement à Erame, à 20 milles au sud d'Abri, annonce que les pertes de l'ennemi dans le dernier combat ont été beaucoup plus sérieuses qu'on ne le supposait d'abord. Il estime que les Soudanais ont eu 600 hommes tués.

L'ennemi est en fuite vers Kalibar et Dongola.

HISTOIRES DU MARDI

AMOUR DE POÈTE

Olivier de Magny avait dix-neuf ans à peine, lorsque, tout épris de son art, il résolut de quitter sa bonne ville natale pour courir par le monde après la renommée. Du reste, cadet de famille peu enclin à la vie monastique, ennemi de la

chicane, aucune carrière ne lui souriait parmi celles, assez nombreuses, qu'il pouvait embrasser.

Mais quand on est poète comme Olivier, on a une muse, et cette muse est la plupart du temps une femme.

Lui, il allait s'éloigner de la dame de ses pensées.

Ah ! c'était bien la plus jolie fille de la vieille cité divonienne qu'il aimait, le jeune inspiré-Jehanne de Lacoste, plus jeune de quatre ans que le futur auteur de chants rimés, avait été remarquée d'Olivier un jour où, avec une troupe de beaux enfants, elle poursuivait les papillons dans la vaste plaine de Cabessut. Vêtue suivant la mode gracieuse de la première partie du règne de François I^{er}, son corps frêle se dessinait admirablement sous une robe blanche mouchetée d'or. On voyait ses bras marbrés d'azur se mouvoir, agiles, protégés à peine par des manches qui allaient s'élargissant depuis l'épaule jusqu'aux mains. Une broderie bleu-clair, découpée en carré, voilait la gorge déjà rondelette, tandis qu'une large bande de rose enrichie de fleurs soyeuses courait aux extrémités de son léger vêtement.

Quant à rappeler Jehanne trait par trait, je ne l'essayerai pas.

Le peintre à sa palette aux multiples couleurs. Son pinceau s'inspire à la fois de la nature et du rêve, et les images que son génie fixe sur la toile restent après lui comme le vivant souvenir de la beauté disparue. Le sculpteur, de son côté, ravit du marbre sans tache les demi-dieux et les déesses dont le torse nu a la chasteté de la grâce idéale. Mais l'écrivain ne possède ni les nuances adorables et les tons mystérieux de l'un, ni les caresses du ciseau de l'autre.

De Jehanne je ne dirai donc que ceci : c'était une sœur de ces vierges bienheureuses que les artistes amoureux font survivre aux siècles et qui, tout en s'éloignant de nous, nous trouvent toujours épris de leur éternelle jeunesse.

Olivier vient de faire à sa famille les derniers adieux.

Avant de se mettre en route, il a voulu adresser une dernière parole à Jehanne.

Ils sont tous deux sous un berceau de char-

milles dont la lune pénètre à peine l'épais feuillage.

— Jehanne, dit-il, ne pleurez pas; je reviendrai !

— Le savez-vous, imprudent ? Vous allez à Paris, m'assurez-vous. C'est si loin; vous courez tant de dangers d'être tué par les brigands, que votre départ me donne de cruels soucis.

— Une bonne lame pend à mon côté; je saurai me défendre des marauds qui oseraient m'assaillir. Vos craintes, d'ailleurs, ne sont pas justifiées, mon amour ! la police du royaume est si bien faite sur le chemin que je dois parcourir !

— Vous voulez me rassurer; je le sens bien. Toutefois, je n'ignore pas que souvent les courriers sont arrêtés et dévalisés malgré le nombre des voyageurs qui les accompagnent. En partant seul et en allant de château en château, comme vous vous proposez de le faire, vous risquez bien plus encore de ne pas arriver au terme du voyage.

— Les voleurs sont gens avisés; ils ne s'en prennent pas aux poètes, dont le bagage est toujours léger.

— Mon bon Olivier, que Dieu vous conduise ! Néanmoins, j'aimerais mieux vous voir rester dans notre ville. La gloire que vous cherchez, êtes-vous sûr de la rencontrer dans la grande ville où vous serez sans abri et sans soutien ?

— Je suis jeune, je vous adore et je veux couronner un jour votre front des lauriers conquis dans ma lutte avec les poètes rivaux. Quand je serai de retour, Jehanne, votre père n'hésitera pas à m'accorder votre main, car mon nom lui sera revenu sur les ailes de la renommée. Et alors nous serons heureux pour toujours !

— O mon Olivier !

— O ma Jehanne !

— Le moment est venu de nous séparer !

Souvenez-vous de moi quand vous serez loin d'ici... Voici un objet qui vous rappellera l'absence.

En prononçant ces paroles, la fille des Lacoste offrit au poète un médaillon encaissé d'or où paraissait une délicieuse figurine : son portrait peint par un artiste de Montauban.

— Merci, mon ange ! dit Olivier. Aucun trésor au monde ne vaut pour moi cette image de la bien-aimée. Si jamais je traverse des épreuves

Étéocle reparut. Il avait respectueusement reconduit M. Bradford jusqu'au bout du jardin. Il rapportait un petit paquet de banknotes, qu'il jeta sur les genoux de sa femme.

— Encore ! encore pour nous ! dit-il en riant, de ce rire niais qui est le propre de la race négre.

Polynice leva ses deux bras en l'air et se mit à rire, elle aussi. Puis, elle alla prendre sur une table, dans un coin, deux pipes qu'elle bourra, et après en avoir donné une à son mâle, elle alluma l'autre.

Ils se versèrent du grin dans un grand bol, et commencèrent à boire. Suzanne était restée à la même place, les yeux perdus dans le vide. Polynice se retourna et, la voyant oisive se leva pesamment.

— Ah ! tu as demandé ta mère ? grommela-t-elle. Ah ! tu veux nous faire perdre notre gage-pain...

Elle donna un coup de pied à l'enfant, qui alla rouler au bout de la chambre. Suzanne se releva sans jeter un seul cri, sans pleurer. Il y avait longtemps que la pauvre petite ne savait plus verser des larmes !

— Oh ! la gucuse ! reprit Étéocle. Va travailler.

Suzanne se hâta de profiter de la permission, et disparut dans la cour...

IX

LA « SÉANCE DU COMITÉ »

Tom Javelot était monté dans un train qui partait pour New-York, une demi-heure environ après avoir quitté son patron. Assis sur la banquette, le nain se frottait vigoureusement le

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

18

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

VIII

LES AFFAIRES DE M. BRADFORD

Il est vrai qu'à ce motif de répulsion s'en joignait un autre. Avec eux demeurait une petite fille de six ou sept ans, blanche et rose, avec de grands yeux bleus tout tristes.

En somme, on ne savait pas positivement qui était cette petite fille. Mais on accusait le mari et la femme de la maltraiter, sans avoir, au reste, de preuves bien convaincantes à cet égard.

Les promeneurs racontaient qu'ils avaient entendu quelquefois des cris en passant près de Black-House — (maison noire) — à une heure avancée de la nuit.

D'autres prétendaient que l'enfant maigrissait. Et quand on demandait à Polynice des nouvelles de leur élève, la hideuse négresse versait une larme d'attendrissement et répondait :

— Hélas ! elle ne va pas bien. Ses parents nous l'ont confiée pour que l'air de la campagne la guérisse.

En France, un commissaire de police se fût présenté dans la maison pour interroger et savoir si ces bruits publics étaient fondés. Mais, aux États-

Unis, on ne se dérange pas pour si peu.

A son entrée dans la maison, Bradford vit se précipiter la négresse vers lui.

— C'est notre bon maître ! disait-elle, c'est notre bon maître !

Bradford l'écarta de la main et monta l'escalier. Il ouvrit la porte d'une chambre au premier étage et s'arrêta la voyant vide.

— Où est l'enfant ? dit-il brusquement.

— Elle se promène avec Étéocle, monsieur.

— Comment va-t-elle ?

— Oh ! très-bien. Elle se sent bien mieux de l'air d'ici. La ville ne lui vaut rien.

— Est-elle sage ?

— Ça commence. Elle ne parle plus de sa mère.

Au même instant, la porte de la maison s'ouvrit, et on entendit un bruit dans la cuisine.

— Les voilà ! dit la négresse.

Bradford s'était assis.

— Faites-la venir, dit-il.

Polynice se précipita dans les escaliers. L'enfant montait, tenue par la main du nègre. Elle se pencha en arrière, effrayée, en voyant le visage immonde de la mégère. Polynice lui dit tout bas, d'un ton de menace impossible à rendre :

— Le monsieur est là... Si tu as le malheur de dire quelque chose, je te mettrai dans le four.

Un tremblement convulsif agita le corps de l'enfant.

— Allons, monte ! ajouta la négresse.

— Bonjour Sù, dit froidement Bradford en la voyant entrer dans la chambre.

Sù (abréviation Irlandaise et anglaise de Suzanne) tendit son front à Bradford, qui y déposa un

cruelles dans la vie d'aventures qui m'attend, elle sera ma consolation et mon espérance.
— L'aube commence à argenter l'horizon ; il faut nous quitter ! Pour la première fois, laissez-moi vous prendre un baiser.
— Quel rêve ! et si court, hélas !
Les amoureux s'étreignirent tristement dans un long baiser.

Au soleil levant, Olivier de Magny était en route, résigné, hardi. De temps en temps il se retournait pour jeter un dernier regard vers les collines qui s'estompaient derrière lui à mesure qu'il s'éloignait de la ville natale. Vers les dix heures, il avait perdu de vue le château de Rousillon, et, le soir, il était déjà dans les Causses. Gramat était sa première étape.

Combien de journées mit-il avant d'apercevoir les clochers de la capitale ? Nul chroniqueur ne l'a révélé, et lui-même ne l'a pas noté dans ses poésies. Quoiqu'il en soit, au milieu des faveurs que lui valut son talent, le nom de Jehanne ne s'effaça point d'abord de sa mémoire. Les palais, le luxe, la pourpre, les fêtes de Paris étaient impuissants à lui faire renier son pays, son origine et ses amours.

Lorsque, fatigué, seul, découragé parfois, en proie à d'amers déboires, le passé se déroulait devant lui comme un reproche, il ne pouvait, sans pleurer, songer à Jehanne, aux coteaux verdissants de pampre, aux fontaines murmurantes et à sa grande rivière bordée d'oseraies.

Mais, hélas ! la destinée qui l'emportait vers Paris devait ensuite le conduire à Rome, le ramener à Lyon et le rendre partout captif d'amours nouvelles.

Les noms variés de Dianore, de Fiammette, de Marguerite de Loys et de Madeleine, résonnèrent un jour dans son cœur comme autant de suaves mélodies.

Les filles de la Seine, du Tibre et du Rhône prirent tour à tour dans l'âme d'Olivier la place que Jehanne, la première, avait parfumée de son doux souvenir.

Lassée enfin d'attendre, mademoiselle de Lacoste songea à ceindre le voile des cénobites, lorsqu'elle apprit la mort du poète.

Elle n'hésita plus. Ses longs cheveux tombèrent sous le ciseau pareils à une riche moisson d'or.

Toutefois, sa famille qui ignorait sa liaison lointaine avec Olivier, se demandait la cause de cette détermination subite.

Ce ne fut que plus tard, en la mettant au suaire, que le mystère se découvrit.

Elle portait sur son cœur refroidi ces quelques vers signés du poète :

O chaste vierge déliée,
De ces montagnes gardienne,
Qui, j'ai toujours parcouru ton dos,
D'arc, de carquois et de angettes
Et mis à ton front des fleurettes
En sonnant sans cesse ton los.

O poète ! ô pauvre Jehanne !

LEON DES BOIS.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Notre compatriote, M. Goien, médecin-major de 1^{re} classe au 7^e de ligne, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

main à la pensée des plaisirs qui l'attendaient. Pensez un peu ! Une partie fine avec Molly, sa légitième compagne, et une « séance du comité ! » Mais prenons les choses par ordre. Molly attendait « son chéri » à la gare. Quelques lignes de description sur cette remarquable dame ne sont pas inutiles.

Évidemment, au temps de sa belle jeunesse, Molly avait dû s'habiller comme femme colosse dans les foires et marchés de la verte Erin. Son mari lui venait juste à la ceinture. Dans leurs moments d'expansion, — et ils étaient nombreux ! — Molly devait se courber en deux pour embrasser « son chéri. » Ah ! quel est le poète qui a dit :

— Le front de celle que j'aime est juste à la hauteur de mon baiser !

Ils se prirent par le bras et s'éloignèrent dans la direction des chars. Les chars sont de grands omnibus très-commodes, spacieux et larges, qui courent posés sur deux rails. Leur vitesse est assez considérable. New-York est en majeure partie bâtie au cordeau, de façon que toutes les voies de communication intérieures font angle droit. Il en résulte que les chars vous transportent toujours en face du lieu ou de la maison où l'on veut aller.

Pour en finir une bonne fois avec la topographie des villes américaines, qui se ressemblent presque toutes, disons que New-York, ainsi que ses sœurs cadettes, est sillonnée par des boulevards qui, en long, s'appellent des avenues, et, en large, des rues.

Molly et Tom, ces deux amoureux, demeuraient dans la 19^e rue, entre la 5^e et la 6^e avenue,

M. Lacassagne, médecin-major de 1^{re} classe à l'hôpital militaire de la Charité à Lyon, notre compatriote, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 décembre 1885, M. Noël (Jean), maréchal de logis chef de gendarmerie, à Cahors, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 décembre 1885, M. Cabadé, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 décembre 1885, la médaille militaire a été conférée aux gendarmes de la 17^e légion (bis) dont les noms suivent :

Duchon (Joseph-Laurent), maréchal des logis ; 22 ans de service, 1 campagne ;

Roques (Géraud), gendarme ; 26 ans de services, 2 campagnes ;

Fourthou (Jean), gendarme ; 27 ans de services, 3 campagnes ;

Ségala (Bernard-Laurent), gendarme ; 27 ans de services, 1 campagne ;

Labanhe (Jean), gendarme ; 27 ans de services, 1 campagne ;

Chevalle (Jean), gendarme ; 25 ans de services, 5 campagnes ;

Bonhomme (Pierre), gendarme ; 25 ans de services, 5 campagnes ;

M. Remond, inspecteur d'académie à Cahors, est nommé officier de l'instruction publique.

Notre compatriote M. Domas de Rauly, licencié en droit, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, a été nommé officier d'académie.

M. Laffargue, constructeur-mécanicien à Prayssac, a été décoré du Mérite agricole.

M. Pagnet (Gervais-Martin), instituteur public à Vaylats, est nommé officier d'académie.

Le ministre des postes et télégraphes, a décerné une médaille de bronze à M. Huguès Paulhac, facteur rural à Latronquière.

Instruction publique.

M. Dreuthes, professeur au Lycée de Cahors, est promu de la 2^e classe à la 1^{re}.

M. Croizet chargé du cours de seconde au Lycée de Cahors, est promu de la 3^e classe à la 2^e.

M. Daully (Jean-Marie), bachelier ès-lettres, est nommé maître d'études au collège de Figeac.

Nominations militaires.

Notre compatriote M. Monziès, officier d'administration, adjoint de 1^{re} classe à Angoulême, est nommé officier d'administration de 2^e classe à Limoges.

M. Garde, sous-lieutenant au 78^e d'infanterie, est nommé sous-lieutenant de recrutement au bureau de Cahors.

quartier riche bien peuplé et où la noble femme colosse pouvait, sans déroger, abriter sa précieuse personne. En une heure ils arrivèrent à leur maison. C'était touchant à voir : Molly lançait de doux regards à Tom, et Tom répondait par une amoureuse pression de main.

Molly avait six pieds. Ajoutons que sa grosseur était en raison directe de sa grandeur, si bien qu'au regard cela semblait un amoncellement de chairs assez solides qui composaient un ton majestueux.

Quand elle passait dans la rue au bras de Tom, affublée de ses robes de couleurs voyantes et criantes, comme les vêtements d'un singe savant, les promeneurs s'arrêtaient pour la contempler ; Tom prenait ses témoignages de stupeur pour de l'admiration, et les rires qui en résultaient pour les signes d'une envie mal déguisée.

Un bon dîner attendait les deux époux. Tom alla s'asseoir à la table, non sans se jucher sur une chaise afin de dérober un baiser à l'épaule de Molly. Molly rougit, et baissa les yeux.

— Vous êtes un libertin, Tommy, mon chéri, dit-elle doucement.

Quand elle prenait sa voix douce, madame Javelott n'était qu'une basse. Sa voix irritée formait le bourdon. Naturellement les deux époux ne s'asseyaient pas sur le même siège aux heures du repas. Molly se plaçait dans un large fauteuil, tapissé exprès pour elle et qui, étant sans jambes, se trouvait à ras le sol. Tom, lui, se servait d'une chaise d'enfant. Ainsi posés à côté l'une de l'autre, ils rappelaient vaguement ces inventions fantastiques des caricatures. En vérité, ceux qui auraient su quel sinistre canaille était ce Tom Ja-

Notre compatriote M. Piales d'Astrez, sous-lieutenant au 11^e régiment, est nommé lieutenant au même régiment.

Notre compatriote, M. de Colomb, lieutenant au 111^e régiment d'infanterie, a été nommé capitaine au 2^e d'infanterie.

M. Daguene, lieutenant au 7^e de ligne, est nommé capitaine au 4^e zouaves.

Sont nommés lieutenants :
MM. Varlet et Sancereau, sous-lieutenants au 7^e de ligne ; le premier au 76^e et le second au 55^e.

M. Nourrisson, est nommé sous-lieutenant au 7^e.

Par décision de Monseigneur l'Évêque, M. l'abbé Rodelle, vicaire de St-Urcisse, à Cahors, est nommé curé de Carnac, en remplacement de M. l'abbé Roux, décédé.

M. Andrieu, commissaire de police à Chalabre (Aude), a été nommé commissaire de police à Gourdon, en remplacement de M. Laval appelé à d'autres fonctions.

Experts des tabacs. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 29 décembre courant ont été nommés experts pour la vérification et le classement des tabacs provenant de la récolte de 1885 :

Au magasin de Cahors.

Première commission : MM. Vincent de Raux ; Guilhou, de Cahors ; Paul Deveze, de Saint-Médard, titulaires ; M. Ausset maire de Sainte-Alauzie, suppléant.

Deuxième commission : MM. Debons, de Cajarc ; Misoulet, de Loupiac ; Dilhac, maire de Saint-Géry, titulaires ; M. Planavergne, maire de Pern, suppléant.

Au magasin de Souillac

Commission unique : MM. Gransault, de Salviac ; Davidon, maire de Souillaguet ; Lery de Prèsignac titulaires ; M. Goursat, de Lauzès, suppléant.

MAIRIE DE CAHORS.

Concessions dans les Cimetières.

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'inviter les propriétaires ou concessionnaires de terrain dans le cimetière de la ville de Cahors, soit à perpétuité soit à titre temporaire, à se rendre à la Mairie, bureau de l'architecte-voyer, pour y retirer une plaque en zinc numérotée, avec indication du genre de concession qui leur aura été faite, et qui leur sera délivrée gratuitement. Cette plaque devra être placée par eux sur le mausolée ou tout autre objet indiquant l'emplacement du terrain concédé.

Tout concessionnaire devra justifier de son droit de propriété au moyen de l'acte administratif qui lui a été délivré lors de son acquisition ; il devra aussi indiquer le numéro du carré dans lequel la parcelle se trouve située.

velott eussent difficilement compris comment on pouvait être à la fois si coquin et si grotesque.

— Molly, mon ange, dit Tom la bouche pleine, ce soir, partie fine ! C'est « la séance du comité » !

A cette phrase magique : « la séance du comité », les yeux de la géante s'écarquillèrent et devinrent humides de bonheur.

— Tommy, nous passerons là de joyeuses heures !

— Ah ! nous sommes plus heureux qu'autrefois. La fortune gagnée honnêtement fait l'existence tissée de soie, Molly !

— Nous avons eu pourtant de bons moments quand vous étiez embaucheur, mon chéri.

— Oui... oui... oui... embaucheur c'est un métier qui rapporte, surtout en ce temps-ci. Si je n'avais pas été embaucheur, je n'aurais pas connu les émigrants, et je n'aurais pas été l'associé de Bradford... viola qui est certain. N'importe, donc créature de mon âme, le commerce vaut mieux.

Ce que le nain appelait « le commerce », c'étaient les épouvantables affaires qu'il brassait avec Bradford, affaires dont le lecteur a sans doute pressenti, sinon deviné l'objet.

Quand le dîner fut terminé, Molly alla faire sa toilette. C'est-à-dire qu'elle couvrit de pommade ses cheveux noirs, et qu'elle répandit à flots de l'eau de Cologne sur ses vêtements. Ensuite elle se revêtit de son châle et mit son chapeau.

Le châle était tricolore, par l'excellente raison qu'il était formé de trois châles de différentes nuances, un seul ayant été trop mince. Quant au chapeau, il était d'une quatrième couleur : rou-

La distribution des plaques aura lieu du 5 janvier au 31 mars 1886, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, les dimanches et jours de fête exceptés.

Passé ce délai, toute construction élevée sur une parcelle, sans justification d'une concession préalable, sera démolie, et tout emplacement dont le concessionnaire ne se sera point fait connaître, et qu'aucune inscription ou marque distinctive n'aura permis de découvrir le nom, sera réputé appartenir à la commune et devoir être employé à des inhumations ultérieures.

Deux nouveaux organes viennent d'éclorre sous le ciel céleste du Quercy.

Le *Mémorial du Quercy*, recueil historique, scientifique et littéraire, sous la direction du fils du regretté M. Pagès-Duport, ancien député du Lot.

Le *Travailleur*, journal agricole, industriel, dirigé par M. Ed. Castagné, de St-Céré.

Nous souhaitons à ces deux feuilles, prospérité et longue vie.

Classe 1885. — L'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe 1885 dans le département du Lot, a été fixé comme suit :

Arrondissement de Cahors. — Saint-Géry, jeudi 21 janvier, à midi 1/2 ; Castelnau, vendredi 22 à 1 heure 1/2 du soir ; Montouq, samedi 23 à 1 heure 1/2 du soir ; Limogne, lundi 25 à 10 heures du matin ; Luzech, mardi 26 à 2 heures du soir ; Puy-l'Évêque, mercredi 27 à 9 heures 1/2 du matin ; Lauzès, jeudi 28 à 2 heures du soir ; Cahors (nord), vendredi 29 à 2 heures du soir ; Cahors (sud), samedi 30 à 2 heures du soir ; Cazals, mercredi 3 février, à 11 heures du matin ; Catus, jeudi 4 à 10 heures du matin.

Arrondissement de Figeac. — Lacapelle-Marival, jeudi 21 janvier, à midi ; Saint-Céré, vendredi 22 à midi ; Bretenoux, samedi 23 à 11 heures 1/2 du matin ; Cajarc, lundi 25 à 4 heures du soir ; Figeac (est), mardi 26 à 2 heures du soir ; Livernon, mercredi 27 à 2 heures du soir ; Latronquière, jeudi 28 à 1 heure du soir ; Figeac (ouest), vendredi 29 à 2 heures du soir.

Arrondissement de Gourdon. — Salviac, jeudi 21 janvier, à 1 heure du soir ; Payrac, vendredi 22 à 1 heure du soir ; Gourdon, samedi 23 à 4 heures du soir ; Saint-Germain, lundi 25 à 1 heure du soir ; Souillac, mardi 26 à 1 heure du soir ; Martel, mercredi 27 à 8 heures du matin ; Vayrac, mercredi 27 à 2 heures du soir ; Gramat, jeudi 28 à 8 heures du matin ; Labastide-Murat, jeudi 28 à 2 heures 1/2 du soir.

Accident. — Il y a quelques jours, un affreux malheur frappa la famille de M. de Verneuil, chef de station de Septfonds, sur la ligne ferrée de Cahors à Montauban. Une petite fille de M. de Verneuil, âgée de deux ans, se noyait dans la cuve destinée au service de la station ; la porte de cette cuve avait été ouverte imprudemment par le jeune frère de la victime.

Le malheur semble s'acharner sur cette pauvre famille : on se rappelle en effet, que déjà, l'été dernier, la foudre, en tombant sur la station de Septfonds, blessa M. et Mme de Verneuil et un de leurs enfants.

ge. Ce rouge, tranchant sur le vert, le jaune et le lilas tendre du châle produisait un effet d'un irrésistible comique.

Nous avons dit que Molly et Tom s'étaient pris par le bras au sortir de la gare. Nous usions là d'un euphémisme. Nous aurions dû écrire que Molly prit Tom par le bras. C'était en effet la seule chose possible. Elle le tenait comme une nourrice son petit garçon ; et ils allaient ainsi, au milieu des rires et des chuchotements, orgueilleux de ces murmures admiratifs échos sur leur passage !

Suivons-les donc, puisqu'ils se rendent à cette fameuse « séance du comité », qui semblait renfermer pour Molly toute la somme de jouissances d'un paradis terrestre. Dans une rue écartée, nommée Pine-Street, qui part de Broadway, la grande artère de New-York, s'élève un grand café fréquenté par des clients spéciaux.

Pine-Street (la rue du Pin) est une rue très-commode. Aussi très-peuplée le jour, elle est à peu près vide dans la soirée.

Molly et Tom traversèrent la rue et ouvrirent la porte du café. Il y avait là deux grandes salles pouvant contenir chacune cent cinquante personnes.

Il est vrai que jamais elle n'étaient remplies toutes les deux ensemble, attendu que la première n'avait le droit d'être pleine que lorsque la seconde était vide, et réciproquement.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Lycée de Cahors.

La rentrée du Lycée n'aura lieu que ce soir, 5 janvier, par suite du congé présidentiel.

Vols. — Dans la nuit du 31 décembre, des malfaiteurs ont forcé deux trunks placés dans l'église de Saint-Georges, à Cahors, et ont enlevé l'argent qui y était déposé. Aucun objet précieux n'a été soustrait.

Ce sont peut-être les mêmes voleurs qui ont dévalisé l'église de Flaujac, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, et celle d'Arcambal, dans la nuit du 27 au 28 du même mois.

Accident. — M. Maury, agent-voyer à Lacapelle-Marival, s'est fracturé la jambe gauche, le 26 décembre dernier, en rentrant d'une tournée de service.

Arrêt de Cassation. — On lit dans le *Conseiller des Assurances* du 1^{er} janvier 1886 :

Nous avons parlé d'un arrêt de la cour de cassation ayant décidé que, lorsque une Mutuelle était en dissolution, les contrats sont résiliés pour l'avenir et que les cotisations arrivant à échéance, après la dissolution, ne peuvent être réclamées aux assurés. Nous nous bornerons à rappeler à nos lecteurs que toutes les *Mutuelles de la Garantie Générale* étant en dissolution de droit, les directeurs ne peuvent plus réclamer de primes aux assurés et qu'ils auront, non seulement à restituer les primes nouvelles perçues, mais encore les *Prorata* courus sur les anciennes primes, depuis la dissolution de la *Garantie Générale*.

Les *Administrateurs* voient quels dangers courent leurs responsabilités personnelles à suivre leurs Directeurs dans la voie qu'ils se sont tracée. A eux de bien réfléchir pendant qu'il est temps encore de s'arrêter.

Légalisation des signatures des notaires. — Par décret du président de la République, en date du 29 décembre 1885, paru samedi à l'*Officiel*, les signatures des notaires, apposées sur les certificats de vie, seront, à l'avenir, légalisées par les présidents des tribunaux de première instance ou par les juges de paix, conformément aux règles posées par l'article 28 de la loi du 25 ventôse, an XI et par la loi du 2 mai 1861.

Les dispositions réglementaires, contraires au présent décret, sont et demeurent abrogées.

Température. — Le régime des vents d'ouest va continuer en France avec une température douce et un temps pluvieux.

BOURSE. — Cours du 5 janvier.

3 0/0.....	80 70
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 60
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	106 50
4 1/2 0/0 1883.....	109 75

Dernier cours du 4 janvier.

Actions Orléans.....	1,340 00
Actions Lyon.....	1,248 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	381 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	312 50
Obligations Lombardes (jouissance.....)	217 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	318 00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
PREFECTURE DU LOT

**EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Marminiac, le sieur Florenty Jean et Françoise Maradines, son épouse, ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication numéro 13

Savoir :
72^m. q. 57 de jardin (S. F. numéro 721).
65^m. q. de sol de maison (S. F. — 730).
moyennant la somme de mille six cents francs.
Marminiac, le quatre janvier, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le Maire,
GANGARDEL.

Étude de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7, successeur de M^e Bousquet.

**EXTRAIT
D'UN
Jugement de séparation de biens**

Suivant jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Cahors, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, la dame Eugénie Bru, sans profession, épouse de Monsieur Bru François, propriétaire et négociant, domiciliée à Richard, commune de Vaylats, a été séparée de biens d'avec ledit Bru, son mari.

Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le deux janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : LACOSSE.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT
DE
Saisie immobilière**

Adjudication fixée au SIX FÉVRIER prochain

Suivant procès-verbal de M^e Cros, huissier à Castelnau-Montriat, en date du cinq octobre dernier, dénoncé les seize et dix-sept du même mois d'octobre, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation le trente du même mois, volume 103, numéros 2 et 3.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Antoine Daubanes fils aîné, propriétaire, domicilié du lieu de Buffau, commune de Sauveterre (Tarn-et-Garonne).

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant cours de la Chartreuse, n° 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Combalbert fils, cultivateur, domicilié en qualité de domestique à L'Oustalnébe, commune de Castelnau-Montriat; et 2^e dame Jeanne Salles, mère du sus-nommé, veuve en premières nocces du sieur Louis Combalbert et en deuxième du sieur Jean-Baptiste Pendaries, sans profession propriétaire domiciliée du lieu de Lafage commune de Ste-Alauzie; ladite Jeanne Salles prise comme débitrice principale et ledit sieur Jean Combalbert pris comme seul et unique héritier de feu Louis Combalbert son père.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre :

- 1^o Une terre sise à Marès, formant le numéro 38 section G de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de quarante-neuf ares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trente-trois francs quatre-vingt-quatre centimes;
- 2^o Une terre aujourd'hui en partie convertie en pré, sise audit lieu de Marès, formant le numéro 36 dite section G de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de quinze ares quatre-vingts centiares, première et deuxième classes, d'un revenu de treize francs quatre-vingt-neuf centimes;
- 3^o Un bois sis à Las Combettes, formant partie du numéro 680, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de quarante-deux ares soixante-sept centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de huit francs quarante-huit centimes;
- 4^o Une terre sise au Pech de Laporte, formant le numéro 872, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de un franc soixante-deux centimes;
- 5^o Une terre sise au Joc d'Alaine, formant le numéro 623, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de trente-huit ares quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-deux centimes;
- 6^o Une terre sise audit lieu de Joc d'Alaine, formant le numéro 624, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de dix-neuf ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-six centimes;
- 7^o Une terre sise au même lieu de Joc d'Alaine formant le numéro 625, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt-trois ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de trois francs cinquante-neuf centimes;
- 8^o Une terre aujourd'hui vignes, sise à la Pigasse, formant le numéro 6, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de cinquante-cinq ares cinquante centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quinze francs soixante-sept centimes;
- 9^o Une terre, partie convertie en vigne, sise à Laborie, formant partie du numéro 653, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de trois hectares cinq ares quatre-vingt-treize centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre-vingt-quinze francs trente-neuf centimes;
- 10^o Une maison sise à Laborie, formant le numéro 654, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, ayant sa porte d'entrée au midi, sur un palier ou balcon couvert, au bout d'un escalier en pierre, et une fenêtre au nord, l'habitation est au premier, avec cave dessous et galetas dessus, la cave a deux entrées au midi, une au fond de l'escalier et l'autre sous le balcon à laquelle on aboutit par un petit corridor, sous l'escalier se trouve une petite étable ayant son entrée au midi; sous le balcon une autre étable ayant son entrée au midi, le tout est construit en pierres et couvert en tuiles canal, à trois tombants d'eau, le balcon a été découvert depuis peu de jours, ou du moins les tuiles enlevées, d'un revenu de quatre francs;
- 11^o Le sol de maison et patus, formant le numéro 654, sis au même lieu de Laborie, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de neuf ares vingt centiares, première classe. Sur les patus et sous la prolongation du toit de la maison au couchant, se trouvent le four et un hangar servant de fournil, le tout construit en pierres et couvert en tuiles canal, on avait enlevé quelques toiles sur l'angle sud-ouest dudit hangar; au levant de la maison se trouve la grange qui y est adossée, construite en pierres, elle était convertie en tuiles canal à un seul tombant d'eau, les tuiles ont été enlevées depuis quelques jours, la porte de la grange est au midi. L'étable à bœufs se trouve adossée à la grange, au midi, ayant son entrée au couchant, elle est construite en pierres et était convertie en tuiles canal, à deux tombants d'eau, les tuiles ont également été enlevées depuis quelques jours du côté du levant, à côté de l'étable à bœufs, au midi, se trouve une étable à cochons ayant son entrée au couchant, construite en pierres, elle était convertie en tuiles canal qui ont été enlevées depuis quelques

jours, à un seul tombant d'eau, le tout d'un revenu de huit francs quarante-six centimes;

12^o Un jardin sis audit lieu de Laborie, formant le numéro 655, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de six ares, première classe, d'un revenu de cinq francs cinquante-deux centimes;

13^o Un bois sis à Lascombettes, formant le numéro 656, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de quinze ares quatre-vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quarante-trois centimes;

14^o Une terre sise audit lieu de Lascombettes, partie convertie en pré, formant le numéro 657 dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de dix-huit ares trente centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs soixante-quatre centimes;

15^o Un bois sis audit lieu de Lascombettes, formant le numéro 658 section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de quarante-quatre ares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-quinze centimes;

16^o Un bois sis audit lieu de Lascombettes, formant partie du numéro 664, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de cinq ares six centiares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de soixante centimes;

17^o Une vigne sise au Joc d'Alaine, formant le numéro 627, section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de dix-sept ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs cinquante-deux centimes;

18^o Une terre sise au Pech de Laporte, aujourd'hui vignes, formant le numéro 869, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de neuf ares quatre-vingt-dix centiares, cinquième classe, d'un revenu de trente centimes;

19^o Une vigne sise audit lieu de Pech de Laporte, formant le numéro 870, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de neuf ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de soixante-dix centimes;

20^o Une terre sise au même lieu de Pech de Laporte, formant le numéro 871, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de trois ares quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes;

21^o Une vigne sise audit lieu de Pech de Laporte, formant le numéro 881, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de neuf ares soixante centiares, cinquième classe, d'un revenu de vingt-neuf centimes;

22^o Une terre sise au Causse de Jouannès, formant le numéro 34, section D de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de dix-neuf ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt-sept centimes;

23^o Une terre sise au Causse de Lasplanes, formant le numéro 16, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de soixante ares quatre-vingts centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de douze francs quarante-sept centimes;

24^o Une terre sise au lieu de Joc d'Alaine, formant le numéro 626, section C de ladite matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de soixante-douze ares cinquante centiares, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de dix-huit francs onze centimes;

25^o Une terre sise à Laborie, formant le numéro 653, dite section C de la matrice cadastrale de Castelnau, d'une contenance de vingt-cinq ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de dix francs vingt-sept centimes.

Tous les biens ci-dessus sont situés dans le canton de Castelnau-Montriat, arrondissement de Cahors.

Ils sont la propriété, savoir : les seize premiers articles du présent placard, du sieur Jean Combalbert fils, pour les avoir recueillies dans la succession de feu Louis Combalbert son père, et les neuf autres articles, de la dame Jeanne Salles, veuve Pendaries, pour les avoir recueillis dans la succession de Sales André son père.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-huit novembre dernier, et la publication en a été faite le dix-neuf décembre courant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au six février prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens aura lieu le **six février prochain** à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en trois lots sur les mises à prix suivantes savoir :

- Le premier lot composé des articles un, deux, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze et seize du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.
- Le deuxième lot composé de l'article trois du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.
- Le troisième lot composé des articles dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq du présent placard, sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

NOUVELLE

Vengeance Posthume

(Suite).

Elle pleura longtemps près de cette couche funéraire...

Un cri d'indignation, qui retentit soudain derrière elle, la tira de son abattement et de sa douleur. Elle se retourna tremblante : le comte de Méda, dont le noir vêtement faisait ressortir la pâleur livide du visage, se tenait debout derrière elle.

— Fille maudite, dit-il d'une voix terrible, tu oses paraître dans une maison où tu n'as porté que désespoir et que deuil ! Tu viens t'attacher au cadavre de ta victime !

Et sa voix résonnait étrangement sous ces sombre voûtes, séjour de silence et de recueillement.

Elle ne bougeait pas, étonnée dans sa stupeur qu'on pût la chasser de cette chapelle où elle se trouvait si bien près de son amant. Elle restait là, couchée sur le velours noir des marches, l'œil atone, la bouche entr'ouverte, l'air hébété, sans voix et sans gestes.

Le comte saisit alors la malheureuse et la traîna jusqu'au seuil de la porte, qu'il referma violemment sur elle.

Marthe resta un instant étendue, comme anéantie par les cruelles paroles, qui vibraient encore à ses oreilles. Puis elle se leva péniblement et s'en alla.

Elle marchait avec lenteur et tournait fréquemment la tête vers ce château où elle laissait le corps de celui qu'elle avait tant aimé.

De temps en temps, un sanglot convulsif venait déchirer sa poitrine.

XIV

LE GOLGOTHA

Le pauvre Louis, par ordre du bailli, avait été transporté à la ville voisine, où l'on devait le juger et lui faire expier un crime qu'il n'avait pas commis. Son procès ne devait pas être long ; car les preuves les plus accablantes étaient fournies contre lui. D'ailleurs, les juges d'alors s'occupaient et faisaient durer les affaires civiles, qui rapportaient des épicés ; mais ils expédiaient lestement les procès criminels, surtout lorsqu'il s'agissait d'un pauvre diable.

Les paysans, qui avaient assisté à la scène de l'auberge, accusèrent Louis. Ils ne doutaient pas un instant que lui, qui avait voulu tuer Juan, pour avoir révélé publiquement la honte de sa famille, n'eût assassiné l'amant de sa sœur. De plus, ils reconnaissaient, pour avoir appartenu à Louis, un fusil trouvé près du théâtre du crime.

Celui-ci protestait en vain de son innocence durant tous les interrogatoires que lui fit subir le lieutenant-criminel du présidial.

Ce magistrat, habitué à entendre les plus vils scélérats parler de même, opposa le front le plus froid et le plus incrédule aux serments et aux déchirantes protestations de l'accusé.

Il le fit mettre à la question ; mais Louis demeura inébranlable et s'obstina dans ses justes dénégations. La douleur qui vainquit son corps ne put fléchir sa volonté et lui faire avouer, comme à bien d'autres malheureux, un crime dont il était innocent.

Le jour fatal du jugement arriva. Personne ne doutait du dénouement. Un paysan, un vilain avait tué son seigneur ; on en avait la preuve certaine : cet homme devait mourir. L'on n'avait pas alors à s'inquiéter des circonstances qui avaient pu atténuer le crime. Ce fait, que la victime avait déshonoré la famille de l'accusé, ne déchargeait pas ce dernier d'une partie de sa faute : ce n'était pas là un argument pour la défense, mais bien pour l'accusation, qui établissait ainsi plus sûrement la culpabilité.

On vint de bonne heure chercher Louis dans sa prison pour le conduire dans la salle de justice.

Le comte de Méda assistait à cette suprême séance pour accuser le coupable et sentir la justice des hommes s'appesantir sur celui qu'il croyait être le meurtrier de son fils.

Habillé de noir, la figure pâle et affreusement maigre, le vieillard était assis, raide et austère, sur un grand fauteuil, en face de la sellette des accusés. En voyant paraître Louis, il détourna la tête avec dégoût, puis, sans se lever, il prononça ces quelques paroles :

— Messieurs, j'avais un fils, unique soutien de ma vieillesse, unique rejeton d'une longue descendance. Un misérable m'a ravi le bien le plus précieux et le plus cher à un père. Je vous demande justice contre cet homme, à vous qui avez reçu de Dieu et du roi la mission de punir les coupables.

(A suivre).

GASTON RAYSSAC.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ie}.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRREPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnon, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse-liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

PLANTS AMÉRICAINS
SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,

DE FRONTIGNAN

le mille.

Jacquez fructifères racinés, à. 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à. 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à. 80 fr.
Riparias en boutures, à. . . . 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

HERNIES PROLAPSUS,

maladies de la vessie. Guérison assurée par la *Neptunide Rouillé*, (extrait de plantes marines). 30 années de succès. Réponse franco suivant timbre. Ecrire à M. A. Breaudeau, pharmacien, aux Sables d'Olonne (Vendée).

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

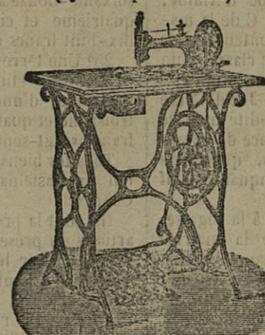
Administration de la C^o concessionnaire :
PARIS, 3, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Le propriétaire-gérant, Laytau.

PÉPINIÈRE RURALE
Cahors 1888, Médaille d'Or



La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.		VIGNES AMÉRICAINES.			
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.		PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.		BOUTURES RAÏNÉS.	
	le c. m.	le c. m.	le c. m.	le c. m.	le c. m.
Alicante Henri Bouschet . . .	100	Riparia Portalis au gloire de	4 f	35 f	121
Auxerrois à côté vert . . .	40	Montpellier	3 f	32 f	114
Mauzac noir	40	Riparia tomentoux	3 f	25 f	89
Cinsaut ou Panse noir	35	Riparia Fabre (grande feuille)	2 f	15 f	50
Petit Bouschet	35	Riparia Fabre (2 ^e choix)	4 f	35 f	124
Chassela Doré	40	Solonia	4 f	35 f	124
Chalosse ou folle Blanche	40	York Madeira	4 f	35 f	124
Clairette à gros grains	40	Viola	4 f	35 f	124
Sémillon Blanc	45	Rupestris (large feuille)	10	100 f	350
		Taylor	3 f	25 f	89
		Herbement le meilleur des producteurs directs pour le Lot.	3 f	25 f	89
		Cunningham	3 f	25 f	89
		Jacquez à gros grain	3 f	25 f	89
		Othello	9 f	80 f	288
		Merlot et Cabernet Sauvignon	6 f	50 f	175
			3 f	25 f	89

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties six ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de échange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans rosses, imperméable à l'eau.

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

CHEMISES

sur mesure pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure pour

HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports à Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.